



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce 13 **janvier 2020** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 - Louise Gilbert
- Siège #2 - Marc Nadeau
- Siège #3 - France Loignon
- Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
- Siège #5 - Louison Busque
- Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2020-01-01**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1** - Séance ordinaire du 2 décembre 2019
  - 3.2** - Séance extraordinaire du 9 décembre 2019
- 4 - Courrier - Correspondance**
- 5 - VOIRIE**
  - 5.1** - Rapport de l'employé de voirie
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
  - 6.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
  - 6.2** - Redevances pour élimination des matières résiduelles
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
  - 7.1** - Réseau de distribution de l'eau potable

- 7.2 - Renouvellement laboratoire d'analyses pour l'année 2020 - Eurofins Environex
- 8 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ
  - 8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2014-2018
  - 8.2 - Suivi du programme de la TECQ 2019-2023
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
  - 9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
  - 9.2 - Résolution - Demande d'aide financière Fonds culturel 2020
- 10 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
  - 10.1 - Suivi des activités du 100e anniversaire - Récapitulatif des revenus/dépenses
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 11.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
  - 11.2 - Émission des permis et certificats
- 12 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
  - 12.1 - Suivi du programme de gestion des actifs municipaux
  - 12.2 - Résolution pour l'acquisition des servitudes d'utilités publiques requises pour la réalisation des ouvrages d'amélioration des fossés
- 13 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 13.1 - Acceptation des dépenses
  - 13.2 - Rémunération des employés municipaux pour l'année 2020
- 14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 14.1 - Réalisation d'un plan de mesure d'urgence et outils de gestion - offre de service de StraTJ
- 15 - LÉGISLATION
  - 15.1 - Adoption du règlement no 323 sur le taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'année 2020 et les modalités de leur perception
  - 15.2 - Avis de motion - Règlement no 324 sur la prévention incendie
- 16 - SUJETS SANS RÉOLUTION
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - Varia
  - 18.1 - Renouvellement entente première ligne - Therrien Couture Joli-Cœur
  - 18.2 - Entretien des entrées, balcons...
  - 18.3 - Entrée d'eau OTJ
  - 18.4 - Déneigement patinoire lors de bordée de neige
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2020-01-02**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 2 décembre 2019**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement

2020-01-03

### **3.2 - Séance extraordinaire du 9 décembre 2019**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Louise Gilbert et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement

#### **4 - Courrier - Correspondance**

#### **5 - VOIRIE**

##### **5.1 - Rapport de l'employé de voirie**

#### **6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

##### **6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**

##### **6.2 - Redevances pour élimination des matières résiduelles**

#### **7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

##### **7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable**

2020-01-04

##### **7.2 - Renouvellement laboratoire d'analyses pour l'année 2020 - Eurofins Environex**

CONSIDÉRANT la proposition de service reçue d'Eurofins Environex pour effectuer les analyses d'eau potable pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de service du laboratoire Eurofins Environex pour effectuer les analyses d'eau potable pour l'année 2020.

#### **8 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ**

##### **8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2014-2018**

##### **8.2 - Suivi du programme de la TECQ 2019-2023**

#### **9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

##### **9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant**

2020-01-05

##### **9.2 - Résolution - Demande d'aide financière Fonds culturel 2020**

CONSIDÉRANT que la municipalité veut se prévaloir du programme du fonds culturel 2020 afin faire réaliser un grand panneau sur pied ainsi que six autres panneaux historiques relatant l'histoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le montant total du projet est de 2 503.00\$ et que le montant maximal de l'aide financière ne peut excéder 2 000.00\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'impliquer et investir un montant de 503.00\$ afin de réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Philibert investisse un montant de 503.00\$ afin de faire réaliser les panneaux historiques relatant l'histoire de la municipalité et que madame Maryse Nadeau, directrice générale, soit désignée comme personne responsable et autorisée à signer les documents relatifs à ce projet.

## **10 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

### **10.1 - Suivi des activités du 100e anniversaire - Récapitulatif des revenus/dépenses**

## **11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **11.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**

### **11.2 - Émission des permis et certificats**

## **12 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

### **12.1 - Suivi du programme de gestion des actifs municipaux**

### **12.2 - Résolution pour l'acquisition des servitudes d'utilités publiques requises pour la réalisation des ouvrages d'amélioration des fossés**

2020-01-06

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité compte, aux fins d'améliorer le drainage de eaux de ruissellement du secteur du rang Langevin, réaliser dans les meilleurs délais possibles, des travaux de municipalisation, de prolongement, d'amélioration et de réfection des fossés de certaines propriétés avoisinantes au rang Langevin;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'utilité publique sont au bénéfice de toute la communauté et qu'ils sont nécessaires pour assurer le maintien en bon état et la sécurité des infrastructures publiques;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Municipalité de se faire consentir par ces propriétaires à perpétuité, une servitude d'utilité publique et de passage sur leur propriété afin de lui permettre d'y aménager les nouveaux ouvrages et d'y accéder dans le but de de veiller à leur bon entretien;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des propriétaires visés par ces travaux ont consenti à leur réalisation et à la mise en place d'une servitude d'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas encore obtenu l'autorisation des certains propriétaires de réaliser les travaux et de mettre en place la servitude d'utilité publique requise à leur fin.

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des servitudes d'utilités publiques requises pour la réalisation des ouvrages d'amélioration des fossés est nécessaire puisque les travaux doivent être effectués le plus rapidement possible, idéalement avant le

printemps 2020.

CONSIDÉRANT les recommandations de notre avocat, Me Antoine La Rue de la firme Jolicoeur Lacasse et de l'ingénieur, M. Olivier Lachance de la MRC Beauce-Sartigan.

Il est proposé par monsieur Marc Nadeau, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu de :

- De poursuivre les discussions aux fins d'acquérir les servitudes d'utilités publiques requise aux fins de réaliser les travaux de municipalisation, de prolongement, d'amélioration et de réfection des fossés de certaines propriétés avoisinantes au rang Langevin;
- À défaut d'entente, de procéder à l'expropriation des servitudes d'utilité publique et de passage requises sur les lots pour permettre à nos préposés et mandataires de passer et de séjourner à pied ou en véhicule de toute nature sur l'assiette de terrain pour leur permettre d'exécuter tous les travaux requis pour la mise en place, l'entretien, la réparation et l'amélioration des ouvrages d'écoulement des eaux visés par les recommandations des ingénieurs de la Municipalité et ce, pour autant que nécessiteront les travaux envisagés;
- S'il y a expropriation, la municipalité mandate Francis Carrier, Arpenteur afin d'effectuer la description technique de la servitude, Jolicoeur Lacasse pour entamer les démarches requises pour acquérir de gré à gré ou par expropriation l'emprise de la servitude nécessaire pour la réalisation du réseau d'écoulement des eaux publiques sur les lots 5185611, 4889672, 4889671 et 3123839, et Évalu Tech pour évaluer l'indemnité à verser comme compensation;
- De décréter la réalisation des travaux susdits, qui sont approximativement illustrés au plan nommé « localisation approximative du fossé drainant à aménager »;
- De financer l'ensemble des coûts en lien avec les travaux précités et la mise en place des servitudes nécessaires au présent dossier à même le fonds général de la Municipalité.

La conseillère France Loignon n'a pas utilisé son droit de vote étant donné son possible conflit d'intérêt dans ce dossier.

### **13 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**2020-01-07**

#### **13.1 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par madame France Loignon et résolu;

•QUE les dépenses du mois de décembre 2018, au montant total de 78 723.27 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

•Comptes à payer	71 038.94 \$
•Salaires nets versés	5 973.66 \$
•Remises d'employeur	1 710.67 \$
•Total	<b>78 723.27 \$</b>

Administration : chèque no. **C1900244 à C1900272, L1900036 à L1900039, V538 à V543**  
Salaires : chèque no. **D1900149 à D1900160, P1900016 à P1900019**

Adoptée unanimement

**2020-01-08 13.2 - Rémunération des employés municipaux pour l'année 2020**

**CONSIDÉRANT** que pour l'année 2020, les salaires de la directrice générale et employés municipaux augmentent de 2%;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Louise Gilbert et accepté à l'unanimité d'approuver l'augmentation des salaires de la directrice générale et employés municipaux de 2% à compter du 1er janvier 2020.

**14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**14.1 - Réalisation d'un plan de mesure d'urgence et outils de gestion - offre de service de StraTJ**

Nous avons reçu le plan de mesures d'urgence format papier.

**15 - LÉGISLATION**

**2020-01-09 15.1 - Adoption du règlement no 323 sur le taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'année 2020 et les modalités de leur perception**

Attendu qu'un avis de motion a été donné par monsieur Marc Nadeau lors de la réunion régulière du 2 décembre 2019;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Louison Busque, appuyé par madame France Loignon et accepté à l'unanimité que le règlement no 323 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et les modalités de leur perception soit accepté tel que lu.

**RÈGLEMENT NO 323 DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION**

Le Conseil décrète ce qui suit :

**Section 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

1. À moins d'indication contraire, les taxes imposées sur la valeur foncière le sont sur la valeur imposable inscrite pour chacune des unités d'évaluation apparaissant au rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Philibert, en vigueur pour l'année financière 2020.
2. À moins d'indication contraire, les tarifs de compensation sont exigés du propriétaire au nom duquel l'unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation.

**Section 2 : TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

### **3. Taxe foncière générale**

La taxe foncière générale imposée et prélevée est de 0.69\$ pour chaque cent dollars de biens imposables.

### **Section 3. TARIFS DE COMPENSATION**

#### **4. Tarif pour la cueillette, le transport, la disposition, la récupération et le recyclage des matières résiduelles**

Le tarif exigé du propriétaire concerné et prélevé est de \$160.00 par unité de bac équivalant.

Unité de bac équivalant :

Maison unifamiliale, bi familiale, multifamiliale et institutions :

- 1 unité de base;

Résidence saisonnière 1 (chalet non utilisé comme résidence principale) :

- ½ d'unité;

Résidence saisonnière 2 (chalet utilisé juste 3 mois en été)

- ¼ d'unité

Exploitation agricole enregistrée avec animaux d'élevage

- 1 unité;

Commerces, industries, entreprises diverses :

- 1 unité

#### **5. Tarif pour défrayer 100% du coût de fonctionnement des services d'aqueduc du réseau d'aqueduc municipal**

Le tarif exigé du propriétaire concerné et prélevé est de \$600.00 par unité de logement ou commerce.

#### **6. Tarif pour un permis annuel de roulotte**

Le tarif exigé du propriétaire concerné est de \$35.00 par roulotte par année.

#### **7. Tarif pour une vidange de fosse septique**

Le tarif de base exigé du propriétaire concernée et prélevé est de 215.62\$ par unité de logement ou commerce (plus taxes applicables). Ce montant est facturé juste aux utilisateurs payeurs et ce seulement, après que ledit service ait été rendu.

### **Section 4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

#### **8. Paiement en plusieurs versements**

Lorsque dans un compte le total des taxes et compensations à payer pour

l'année financière en cours est égal ou supérieur au montant fixé par règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4o de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale, le débiteur aura le choix de le payer en un versement unique ou en trois versements égaux.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à fixer les dates d'échéance de chacun des versements en tenant compte des paramètres suivants : la date d'échéance du premier versement ou du versement unique doit être fixée entre le trentième et le trente-cinquième jour de l'envoi du compte de taxes et la date d'échéance du deuxième versement doit être fixée entre le quatre-vingt-dixième et le quatre-vingt-quinzième jour suivant la date d'échéance du premier versement. La date d'échéance du troisième versement doit être fixée entre le quatre-vingt-dixième et le quatre-vingt-quinzième jour suivant la date d'échéance du deuxième versement. Les intérêts, au taux établi à l'article 11, s'appliquent à chaque versement à compter de la date d'échéance de ce versement.

#### **9. Chèques retournés pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté**

Des frais de 20\$ sont exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui nous sera retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

#### **10. Taux d'intérêts pour l'année 2020**

Les intérêts, au taux de 10% l'an, s'appliquent pour l'année financière 2020.

---

François Morin, maire

Maryse Nadeau, directrice générale

#### **2020-01-10 15.2 - Avis de motion - Règlement no 324 sur la prévention incendie**

Avis de motion est donné par madame Marie-Jeanne Ouellet afin qu'à une séance ultérieure, soit adopté le règlement no 324 sur la prévention incendie.

#### **16 - SUJETS SANS RÉOLUTION**

#### **17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **18 - Varia**

#### **2020-01-11 18.1 - Renouvellement entente première ligne - Therrien Couture Joli-Cœur**

ATTENDU QUE Therrien Couture Joli-Coeur nous a présenté une entente pour les services professionnels juridiques de base pour l'année 2020, pour un montant de 500.00\$ TPS et TVQ en sus;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité d'accepter les services juridiques annuels "Première ligne" de Therrien Couture Joli-Coeur pour l'année 2020.

#### **18.2 - Entretien des entrées, balcons...**

#### **18.3 - Entrée d'eau OTJ**

**18.4 - Déneigement patinoire lors de bordée de neige**

**2020-01-12**

**19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20.00 hrs

\_\_\_\_\_  
François Morin, maire

\_\_\_\_\_  
Maryse Nadeau, dir. gén. & sec. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.